



Non respect du contrat de travail

Par **bob65**, le **28/07/2012** à **19:22**

Bonjour,

je suis actuellement chef d'atelier dans un établissement situé à tarbes (hautes pyrénées)et ns venons d'être rachetés par un groupe dont le siège est situé à Lyon.Or aujourd'hui on me demande de me rendre à lyon lundi matin en qualité de soudeur ce que je ne suis pas. Le problème est que l'on me demande de partir de Tarbes avant l'heure de prise de poste en me disant que les heures de trajet ne constituent pas des heures de travail et sans indemnités. Est-ce légal?

Par **pat76**, le **28/07/2012** à **19:36**

Bonjour

Vous avez une clause de mobilité dans votre contrat de travail?